

Commune de Farges
Procès - verbal n° 56 du Conseil Municipal
Séance du 8 janvier 2019

Présents : Monique GRAZIOTTI - Catherine CAILLET - Noël PLISSONNIER - Simone ARMAND - Patrick BESTMANN - Corinne EVRARD - Yveline GALLETTI - Michel REY - Joseph WAPOU

Absents excusés : Catherine DAVIT (pouvoir à Catherine CAILLET)- Dimitri AMADIEU- Sonia LOVENJAK-LEBEUF- Arnaud MARTIN

Absents : Laurent FILPA - Gaël ORIA

1. Conseil Municipal :

Désignation du secrétaire de séance : Noël PLISSONNIER

Procès-verbal n° 55 de la séance du 11 décembre 2018 : **Accepté à l'unanimité.**

2. CCGP : Le compte-rendu du conseil communautaire est présenté. Il est disponible en Mairie.

3. Urbanisme : (pour information) ont été délivrées les demandes d'urbanisme : PC MAGNIN Eric – PC modificatif ILCO – PC COMMUNE DE FARGES (magasin producteurs) – DP ASANI Fadilj – DP France ECO LOGIS.

4. Délibérations :

- L'insécurité des piétons et des cyclistes rue Pierre Malfant est renforcée par la vitesse de plusieurs automobilistes. De même dans le secteur des feux, rue de la République, la sécurité notamment des écoliers près de l'arrêt bus, est mise à mal par la vitesse des véhicules. Il est proposé une étude de faisabilité pour :
 - des quais bus homologués, rue de la République, avec éventuellement un passage piéton protégé,
 - une étude pour ralentir la vitesse rue Pierre Malfant dans le bout de la rue, côté Ecorans, ainsi que dans le secteur du terrain de boules, en prévoyant l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite sur ce terrain.

L'accompagnement d'un cabinet est indispensable. Il est proposé les services d'un maître d'œuvre en la matière. Eiffage (Bellegarde), Cabinet Blanc-Barthelémy (Saint Genis Pouilly) et cabinet Alpurd à Pringy ont été contactés. Les honoraires étant similaires, des rendez-vous seront pris pour apprécier la justesse des travaux attendus. Une mission sera alors proposée. **Délibération retirée.**

- L'Education Nationale a sollicité la commune de Farges pour l'installation, dès septembre 2019, d'une unité d'éducation en complément de l'ouverture de l'IME qui ouvrira à Péron en septembre. Notre village, proche de Péron, faciliterait l'accès à l'internat des enfants qui ne rentreraient pas à leur domicile régulièrement
Ce village reçoit déjà deux unités de CLISS et une seule UEE sera autorisée. Accepter cette unité garantirait le maintien de la 5^{ème} classe à Farges, malgré le nombre d'enfants qui sera environ de 102 en septembre 2019. Un rendez-vous pour apprécier la conformité des locaux pour cette UEE a été demandé. La décision sera ensuite arrêtée. **Délibération retirée.**
- Monsieur Jean-Pierre LAPPE a demandé d'acheter les parcelles communales N° A465 et A466. Il est rappelé qu'actuellement il loue environ 200 m² de ces parcelles. La commune étant dans une phase d'achat de foncier refuse la vente de ces parcelles Aussi, il est proposé de les lui louer. Si Monsieur Jean-Pierre LAPPE accepte cette proposition, les parcelles A465 et A466 lui seront louées annuellement au tarif actuellement en vigueur. **Accepté à l'unanimité.**

5. Divers :

- Le dossier de l'installation d'une MFR à Farges n'a pas évolué depuis la dernière séance. Pour le magasin de producteurs, l'appel d'offres sera lancé courant janvier.
- L'amicale d'anciens combattants a demandé, pour les commémorations, un rapprochement plus accru des villages. Saint-Jean de Gonville rejoint Collonges, Farges et Péron pour organiser les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Le 8 mai 2019 aura lieu à Saint-Jean de Gonville.
- L'amicale d'anciens combattants a demandé la commémoration de l'anniversaire du 19 août 1944 pour les événements d'Asserans. Cette cérémonie aura lieu en 2019.
- M. Despinay St Luc a annoncé une reprise des travaux du permis de construire de la Société SNC le Château. Les travaux dans l'ancien bâtiment devraient être terminés à l'été 2019. Un permis modificatif sera déposé pour réduire l'activité de la résidence hôtelière dans le parc pour une livraison du bâtiment en juin 2021.
- Suite à la requête de Madame BAYLAC Olga et M. et Mme JULIET Franck auprès du tribunal administratif, un expert a été nommé pour mener une mission d'expertise de quatre mois. Un devis a été demandé à l'avocat de la commune pour la représenter lors des auditions. Le coût est de 1 100 € HT la journée de 700 € HT la demi-journée, auquel s'ajoutent les frais de déplacement et les rendez-vous téléphoniques. Ce devis est refusé.
- M. REY demande des précisions sur les autorisations pour l'accessibilité du bâtiment de la Mairie. Un avis devrait être confirmé pour fin février. En cas de refus des services de l'Etat, la mise en conformité des bâtiments communaux selon l'agenda prévu en 2015 sera envisagée.
- Suite aux réclamations de bon nombre de fargeois pour le bruit de la déviation qui est très ressenti sur les bas monts du village, la CCPG, dans le cadre de l'enquête sur le bruit (PPBE), n'a pas retenu cette demande. Le territoire de Farges n'est pas intégré dans le périmètre de l'agglomération et n'est donc pas couvert par le PPBE « Agglo ».
- Le courrier de Monsieur le Sous-Préfet, en date du Relative à la cartographie des cours d'eau établie par la CCPG, confirme la position de la Mairie de Farges, en désaccord avec ce document.

Séance levée à 21 heures 20

Le secrétaire de séance :
Noël PLISSONNIER

